

**ATTESTATION POUR AUGMENTATION DU PTAC
ET DEROGATION SUR LA MASSE DE L'ESSIEU SUPPLEMENTAIRE**
Suivant Annexe 2 de l'Arrêté du 2 Février 2011

Véhicules semi-remorques de catégorie internationale D4

R02 - 1

ENGAGEMENT CONSTRUCTEUR

Nous soussignés **BENALU** Constructeur accrédité du véhicule (ou type de véhicules) décrit ci-dessous, attestons que le véhicule (ou type de véhicules), lors de sa sortie d'Usine est équipé de **3 Essieux**.

(D.1) Marque **BENALU**

(D.2) Types Mine **C34** C ou N

(E) Numéro d'identification du véhicule (si attestation individuelle)

(J.1) SREM / SRE / SRAI SREM

Numéro d'enregistrement V-D19-05-06

1- Augmentation du PTAC⁽¹⁾

Condition 1 Respecte les dispositions techniques applicables à la Réception pour autoriser une masse en charge maximale techniquement admissible, au moins égale à 38 tonnes pour les semi-remorques à plus de 2 Essieux.

Condition 2 Est équipé d'un système de freinage avec antiblocage (ABS) tel que défini au point 3.2 de l'Annexe X de la Directive 71/320/CEE ou au point 3.2 de l'Annexe I3 du Règlement CEE-ONU n° 13 équivalent.

Le respect des conditions 1 et 2 ci-dessus permet, sur présentation de la présente attestation complétée par le Propriétaire, une mise à jour de la rubrique F2 du Certificat d'Immatriculation en y mentionnant la valeur **38 Tonnes** (Semi-Remorque à plus de 2 essieux).

2- Dérogation sur la masse de l'essieu supplémentaire⁽¹⁾

Condition 3 Respecte les dispositions techniques applicables à la Réception pour autoriser une masse en charge maximale techniquement admissible au moins égale à 39 tonnes pour les semi-remorques à plus de 3 essieux.

Le respect de la condition 3 permet, sur présentation de la présente attestation complétée par le Propriétaire, l'inscription sur le Certificat d'Immatriculation de la mention suivante : « Ensemble + 5 Essieux - 1 tonne »

L'acceptation des conditions ci-dessus n'est recevable que si les adaptations techniques particulières suivantes sont satisfaites :

⁽²⁾ **Pour les Citernes** : Se reporter au tableau ci-joint afin de vérifier la capacité du vérin

Pour les Plateaux :

- Avec plancher bois : PTAC maxi 34 Tonnes
- Avec plancher Alu : PTAC maxi 38 Tonnes
- Porte-bobines : PTAC maxi 38 Tonnes

Fait à LIEVIN, le 23 Février 2011

BENALU S.A.S

Rue Fresnel

BP 800018

52801 LIEVIN Cedex

Accès Usine Rond Point CD 58 E

Tel. 03.21.79.43.00 - Fax 03.21.79.43.01

Signature du Constructeur

DELOHÉ

Fait à BETHUNE le **14 MARS 2011**



Numéro d'enregistrement **NPC - B - 2011 - 002**

Signature du service en charge des réceptions

ENGAGEMENT PROPRIÉTAIRE

Je soussigné, _____ titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule visé ci-dessous, certifie que les adaptations techniques particulières visées ci-dessus sont satisfaites et que le véhicule n'a pas subi de transformations notables.

(E) Numéro d'identification du véhicule

(B) Date de la première mise en circulation ...

(A) Numéro d'immatriculation

VHUC34CMSA0103018

10-03-2010

A2-990-SY

Fait à _____

Le **12 MARS 2013**

Signature du titulaire du Certificat d'immatriculation

(1) Paragraphe à barrer impérativement si non concerné ou condition non respectée

(2) Indiquer NEANT si aucune adaptation technique requise